

**MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES
DOUANES**

**Avis d'Appel d'Offres International
N°11/2017**

**FOURNITURE, INSTALLATION ET
MISE EN SERVICE D'UN RESEAU
RADIO VHF NUMERIQUES BASEE SUR
LA TECHNOLOGIE DMR
POUR LA DIRECTION GENERALE DES
DOUANES**

Le Ministère des Finances (Direction Générale des douanes) se propose de lancer un Appel d'offres International N°11/2017 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de communication radio numérique privé terrestre pour la Direction Générale des Douanes Basée sur la technologie DMR au titre de l'année 2017.

Les intéressés peuvent contacter la Direction des Affaires Financières de la Douane sise au 42, Avenue de Madrid - Tunis pour retirer les cahiers des charges pendant les horaires administratifs officiels et ce contre le paiement d'un montant égal à 400 Dinars non récupérable au titre de l'achat du cahier des charges et ce au près de Trésorerie Générale de la Tunisie.

Les enveloppes doivent être envoyées au plus tard le 17 Novembre 2017 à 10h00 par la poste et recommandées ou par rapid-poste sous pli fermé, ou remise directement pendant les horaires administratifs officiels à l'adresse suivante : Direction des Affaires Financières 42, Av de Madrid - Tunis la date et le cachet du bureau d'ordre de la Direction des Affaires Financières des douanes fait foi.

Chacune de l'offre technique et l'offre financière doit être placée dans deux enveloppes séparées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure fermée et scellée sans indication du nom du soumissionnaire et indiquant seulement la mention :

NE PAS OUVRIR

Appel d'Offres International N°11/2017

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN
SERVICE D'UN
RESEAU RADIO VHF NUMERIQUES BASEE
SUR LA TECHNOLOGIE DMR POUR LA
DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

Les enveloppes techniques et financières seront ouvertes dans une séance unique et publique le 17 Novembre 2017 à 10h30, au siège de la Direction des Affaires Financières, 42 avenue de Madrid - Tunis 1002 (2ème étage).

Les soumissionnaires restent liés par leurs offres pendant une période égale à 120 jours à partir du jour suivant la date limite de la réception des offres.

Pendant cette période l'offre ne peut pas être ni retirée ni rectifiée.

Toute offre ne contenant pas la caution provisoire sera éliminée.